ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 28 novembre 2007 — N° 45

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 03.

_____

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de l'École nationale des pompiers du Québec, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2007.

(Dépôt n° 691-20071128)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Thériault (Anjou), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 27 novembre 2007, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 43, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière électorale concernant l'identification des électeurs. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 692-20071128)

_____

M. Paquet (Laval-des-Rapides), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 27 novembre 2007, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi abrogeant la Loi constituant un fonds spécial olympique et modifiant d'autres dispositions législatives. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi ;

(Dépôt n° 693-20071128)

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 27 novembre 2007, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 38, Loi modifiant la Loi sur la Société immobilière du Québec. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 694-20071128)

M. Kelley (Jacques-Cartier), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 27 novembre 2007, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 51, Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, la Loi sur l'assurance maladie et la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 695-20071128)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Grondin (Beauce-Nord) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 082 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les conditions de vie des aînés.

(Dépôt n° 696-20071128)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Diamond (Marguerite-D'Youville) et M. Bouchard (Vachon) proposent conjointement :

> QUE l'Assemblée nationale exprime son désaccord quant à la position du gouvernement canadien dans le dossier des changements climatiques ; qu'elle réitère son appui au Protocole de Kyoto et à sa mise en œuvre ; et qu'elle affirme que le processus de négociation post-Kyoto doit se faire sous l'égide de l'ONU, doit comprendre des cibles contraignantes de réduction ou de limitation d'émissions de GES et doit mobiliser l'ensemble des pays dans la lutte contre les changements climatiques.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **32** en annexe)

Pour: **108** Contre: **0** Abstention: **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, M. Proulx (Trois-Rivières) et M. Ferland (Ungava) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Canada d'inclure désormais le Nunavik, soit la partie du Québec située au nord du 55e parallèle, dans sa stratégie pour le Nord canadien ou dans d'autres programmes de soutien concernant le nord du Canada ;

QUE cette inclusion se fasse dans le respect des compétences des deux ordres de gouvernement et de l'intégrité territoriale du Québec, et se matérialise par le biais d'une somme versée directement au gouvernement du Québec dans le but de soutenir et de promouvoir le développement socioéconomique du Nunavik.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

— la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 42, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'inaptitude, et sur le projet de loi n° 55, Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives ;

— la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 9, Loi sur la sécurité des personnes dans certains lieux et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports.

———————

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, donne les avis suivants :

— la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin d'entendre le Vérificateur général du Québec concernant la gestion des projets immobiliers, le suivi de la gestion des immeubles dans le réseau de la santé et des services sociaux et la vigie relative aux projets de modernisation du CHUM ;

— du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143.1 du Règlement, la Commission des finances publiques se réunira en séance de travail afin d'entendre en séance publique les représentants de la Caisse de dépôt et placement du Québec, dont son président et chef de la direction M. Henri-Paul Rousseau, sur la question de la crise dans le secteur du papier commercial adossé à des actifs ;

— la Commission de l'éducation se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission.

AFFAIRES DU JOUR

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement, qui a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de stratégie de développement durable. Ce rapport contient cinq recommandations.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de ce débat restreint : le temps sera réparti entre les groupes parlementaires, qui disposeront d'une enveloppe de temps correspondant à la proportion des sièges qu'ils détiennent respectivement à l'Assemblée ; le temps non utilisé par un groupe sera transféré aux deux autres groupes, selon la proportion des sièges qu'ils détiennent ; et les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À 13 heures, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 01.

L'Assemblée poursuit le débat sur le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de stratégie de développement durable.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture relatif au projet de loi n° 30, Loi modifiant la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal, la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec et la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 12, Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur la pharmacie.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Dupuis, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que le projet de loi n° 12, Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur la pharmacie, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, M. Dupuis, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que le projet de loi n° 12 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude de deux amendements qu'il indique.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière.

La motion est adoptée.

Les amendements de M. Dupuis, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, au projet de loi n° 12 sont étudiés et adoptés en commission plénière.

Le projet de loi n° 12, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat se poursuit sur la motion proposant l'adoption du projet de loi n° 12.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 12 est adopté.

Adoption du principe

M. Dupuis, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que le principe du projet de loi n° 46, Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur les comptables agréés concernant la comptabilité publique, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 46 est adopté.

M. Pelletier, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 46 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

M. Pelletier, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 29 novembre 2007, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 16 h 14, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 29 novembre 2007, à 10 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 28 novembre 2007, à 14 h 04, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Deschamps (Saint-Maurice), le représentant du chef de l'opposition officielle, et de Mme Mignolet, directrice du Secrétariat de l'Assemblée et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 29 Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec

Le Président

MICHEL BISSONNET

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion proposée conjointement par Mme Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Diamond (Marguerite-D'Youville) et M. Bouchard (Vachon) concernant le Protocole de Kyoto :

(Vote n° 32)

POUR - 108

Arcand	Deschamps	Lapointe	Ouimet
Arseneau	Deslières	*[Crémazie]*	Pagé
Auclair	Desrochers	Lapointe	Paquet
Bachand	Diamond	*[Groulx]*	Paradis
Beauchamp	Dionne-Marsolais	Laporte	Pelletier
Beaupré	Domingue	Leblanc	*[Rimouski]*
Béchard	Dorion	L'Écuyer	Pelletier
Bédard	Drainville	*[Pontiac]*	*[Chapleau]*
Benjamin	Dubourg	L'Écuyer	Proulx
Benoit	Dufour	*[Saint-Hyacinthe]*	Reid
Bergeron	Dumont	Légaré	Riedl
Bergman	Dupuis	Legault	Roux
Bérubé	Fournier	Lelièvre	Roy
Bonnardel	Francoeur	Lemay	*[Lotbinière]*
Bouchard	Gagnon-Tremblay	Lessard	Roy
Boulet	Gaudreault	Lévesque	*[Montmagny-L'Islet]*
Caire	Gautrin	MacMillan	Roy Verville
Camirand	Gendron	Malavoy	Schneeberger
Charbonneau	Gingras	Maltais	Simard
Charest	Girard	Marcoux	Sklavounos
Charlebois	Gonthier	Marois	St-Pierre
Cholette	Gosselin	Marsan	Taillon
Cloutier	Grandmont	Ménard	Thériault
Copeman	Grondin	Merlini	Therrien
Couillard	Hamad	Méthé	Tomassi
Courchesne	Harel	Morin	Trottier
Cousineau	James	Morissette	Vallée
Damphousse	Jérôme-Forget	Normandeau	Vallières
De Martin	Kelley	Ouellette	Whissell